

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent l'activité commerciale de AB CONCEPT S.A.S.U., au capital de 5000€, immatriculée au RCS de Carcassonne, dont le siège social est 7 rue du Razès, 11300 LIMOUX, 04.68.69.50.66, contact@abconcept11.fr

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Conformément à l'article L441-6 du Code du Commerce, les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Leur objet est de définir les conditions dans lesquelles le vendeur -AB Concept- fournit aux Acheteurs l'intégralité de ses produits.

Elles permettent également de définir les conditions dans lesquelles le vendeur vend ses services.

Les CGV s'appliquent sans réserve ni restriction aux ventes conclues entre le vendeur et l'acheteur, quels que soient les stipulations qui peuvent figurer dans les Conditions Générales d'Achat éventuellement établies par l'Acheteur.

Toute commande de produits implique l'acceptation par l'Acheteur des CGV. Les présentes CGV sont en vigueur pour une durée illimitée, jusqu'à éventuelles modifications opérées par le vendeur.

Le vendeur peut toutefois convenir avec un acheteur de Conditions de Vente particulières dérogeant aux CGV.

ARTICLE 2 - COMMANDES

2-1 Modalités de commande

Les commandes sont passées par les acheteurs auprès d'AB Concept, et doivent être confirmées par écrit, au moyen du devis dûment signé pour acceptation ou d'un bon de commande.

Aucun montant minimum de commande n'est exigé par AB Concept.

Si l'Acheteur souhaite modifier sa commande, sa demande ne peut être prise en considération que si elle parvient par mail à AB Concept 3 jours après avoir accepté le devis.

Le bénéfice de la commande est concédé à l'acheteur uniquement et ne peut être cédé sans l'accord du vendeur.

ARTICLE 3 - TARIFS

3-1 Détails du prix

Les produits et services sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande ou dans la proposition commerciale spécifique éventuellement adressée à l'acheteur. Les tarifs sont fermes et non révisables durant toute leur période de validité, indiquée par AB Concept sur le devis.

Les prix sont entendus tous frais compris.

La TVA applicable est la TVA en vigueur au jour de la passation de la commande, tout changement du taux pourra être répercuté sur les prix des produits.

Tout impôt, droit, taxe ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur sont également à la charge de l'Acheteur.

3-2 Escompte

Un escompte de 2% sera appliqué sur le prix au profit de l'acheteur dans le cas suivant :

Paiement de la totalité de la commande à l'acceptation du devis par l'acheteur.

3-3 Solvabilité

AB Concept se réserve le droit de demander des garanties de solvabilité, même en cours d'exécution d'une commande, de modifier les conditions de livraison ou de paiement convenues si ces garanties ne peuvent être fournies.

ARTICLE 4 - MODALITES DE PAIEMENT

4-1 Conditions de paiement

Pour toute commande, l'acheteur procédera au paiement du prix des produits commandés par chèque, virement bancaire ou traite sans acceptation.

La facture est payée par l'acheteur selon un échéancier de paiement spécifique à chaque produits/services précisé sur le devis.

4-2 Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, à compter de 30 jours après date de facture, des pénalités de retard peuvent être appliquées (taux appliqué par la Banque Centrale Européenne). Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement pourra être également demandée.

ARTICLE 5 - ANNULATION

AB Concept n'acceptera aucune annulation de commande de la part de l'acheteur, sauf cas de force majeure.

ARTICLE 6 – LIVRAISON ET INSTALLATION

Les conditions de livraison et d'installation sont toujours précisées sur le devis.

6-1 Livraison des Produits

Les délais de livraison peuvent différer selon les produits commandés. Les délais sont précisés sur le devis mais sont toujours donnés à titre indicatif, et ne peuvent engager totalement la responsabilité d'AB Concept.

Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et le vendeur ne pourra pas voir sa responsabilité engagée en cas de retard de livraison n'excédant pas un délai de 3 semaines. Dans le cas d'un retard de plus de 3 semaines, l'acheteur pourra demander les acomptes éventuellement versés. La responsabilité du vendeur ne pourra jamais être engagée en cas de retard ou suspension de livraison si celle-ci est imputable à l'acheteur ou à un cas de force majeure.

6-2 Installation

Les prestations de services comme les installations seront exécutées dans les locaux de l'acheteur, à date et heure convenue avec celui-ci.

6-3 Emballages

Lors des installations, les emballages sont toujours repris par AB Concept, sauf contre-indication de l'acheteur.

6-4 Service Après Vente

Concernant un défaut affectant un produit, AB Concept fera les meilleurs efforts pour intervenir dans les plus brefs délais. Le délai peut varier en fonction de la nature du dommage, s'il peut réparer lui-même ou s'il doit réceptionner de son fournisseur les pièces nécessaires à la réparation.

En aucun cas, l'acquéreur ne peut prétendre à la résolution de la vente des produits défectueux, ou à une réduction de leur prix (sauf cas particulier).

AB Concept n'est pas tenu de réparer les conséquences dommageables résultant de conditions de stockage incompatibles avec la nature des produits ou d'utilisations ou manipulations non appropriées par l'acheteur.

6-5 Retours

Le vendeur s'autorise à refuser les retours de produits de la part de l'acheteur.

ARTICLE 9 - TRANSFERT DES RISQUES DE LA PROPRIETE

9-1 Transfert des risques

L'acheteur assume, à compter de la livraison sur site et de la signature du bon de livraison, les risques de perte ou de détérioration des biens achetés, ainsi que la responsabilité des dommages qu'il pourrait occasionner.

9-2 Transfert de propriété

Le vendeur se réserve un droit de propriété sur les produits vendus à l'acheteur jusqu'au paiement complet du prix, même après livraison, lui permettant d'en reprendre possession. Le transfert des risques de perte et de détérioration des produits sera réalisé dès acceptation du devis par le vendeur, quelle que soit la date à laquelle intervient le paiement de la livraison.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITE ET GARANTIES

10-1 Garantie

Les acheteurs bénéficient de la garantie légale d'éviction et des vices cachés. Aucune garantie contractuelle supplémentaire n'est prévue au profit de l'acheteur, qui pourra se prévaloir uniquement des garanties légales stipulées ci-avant. Aucune garantie ne pourra s'appliquer à défaut de règlement intégral des sommes dues par l'acheteur au vendeur.

10-2 Limitation de responsabilité

La responsabilité du vendeur ne peut être engagée qu'en cas de faute lourde, intentionnelle ou dolosive. Dans tous les cas, la responsabilité du vendeur ne pourra jamais être recherchée ni engagée par les acheteurs.

Les acteurs garantissent et indemnisent les éventuelles actions en responsabilité contre le vendeur par des tiers au contrat.

En toute hypothèse, la responsabilité du vendeur, si elle est engagée, ne pourra dépasser la valeur des produits - objet du contrat conclu avec l'acheteur.

ARTICLE 11 – LOI APPLICABLE

Les relations contractuelles entre AB Concept et l'acheteur sont soumises au Droit Français

ARTICLE 12 - TRAITEMENT DES LITIGES

En cas de différends entre l'acheteur et le vendeur sur la validité, l'interprétation, l'exécution ou inexécution, l'interruption ou la résiliation des présentes CGV, ils décident de soumettre le litige à l'arbitrage en application du Règlement de la Chambre de Commerce Internationale par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce règlement.